

CHEQUE SPORT MODE D'EMPLOI JEUNE



• Tu es né(e) en 1993, 1994 et 1995 : Bienvenue au club !

- 1) Connecte toi sur www.bretagne.fr/chequesport et accède à la page d'accueil consacrée au Chèque Sport
- 2) Complète le formulaire d'inscription, vérifie puis enregistre les informations saisies (ton prénom, ton nom, ta date de naissance et ta discipline sportive pratiquée)
- 3) Tu peux désormais imprimer ton Chèque Sport et le présenter à ton club sportif qui te fera automatiquement bénéficiaire d'une réduction de 15 € sur le prix de ton adhésion annuelle (hors association sportive interne à ton établissement scolaire)

Important :

- Après ton inscription, un mail de confirmation te sera automatiquement envoyé. Celui-ci te rappellera les informations que tu as saisi, te donnera ton numéro de chèque et te permettra (en cas de besoin) d'imprimer à nouveau ton Chèque Sport en te reconnectant sur www.bretagne.fr/chequesport
- Attention, l'utilisation de ton Chèque Sport n'est valable qu'une seule fois. Si tu veux pratiquer une autre discipline sportive entraînant une nouvelle adhésion dans un club sportif, tu dois créer un nouveau chèque sport correspondant à cette autre discipline sur www.bretagne.fr/chequesport
- Ton inscription est possible du 1^{er} juin 2010 au 30 mars 2011. Tu dois ensuite présenter le Chèque Sport à ton club au plus tard le 10 avril 2011 pour pouvoir bénéficier de ta réduction

Un doute ? Une interrogation ?

Consulte la Foire aux questions, tu y trouveras très certainement la réponse dont tu as besoin

Région Bretagne, service Jeunesse et Sport : sport@region-bretagne.fr